

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 JUIN 2014 À 20 h 30**

**Présents** : F. LAUNAY , N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, D. COUTAUD, B. BEAUFILS, E. CARDIN, S. DELAUNAY, C. DI DOMENICO, J -L GOBIN, J. GRONDIN, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD

**Excusés** : C. DENIS, M. BRUNEAU

**Secrétaire de séance** : O. RECOQUILLÉ

**Convocation** : 5 juin 2014



**DÉMISSION ET INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Madame Corinne SAUNIER du conseil municipal.

La suivante sur la liste, Madame Élodie BIRET, a fait part ce matin de son désir de ne pas siéger au conseil municipal, un courrier a été envoyé ce jour au suivant de la liste, Monsieur Emmanuel CARDIN. Celui-ci étant présent dans la salle, Monsieur Samuel DELAUNAY demande qu'il soit appelé à siéger dès cette réunion.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Emmanuel CARDIN de bien vouloir intégrer le conseil municipal et déclare celui-ci installé en tant que conseiller municipal.

**PROGRAMME VOIRIE 2014**

Monsieur Julien GRONDIN, conseiller municipal délégué à la voirie, présente à l'assemblée le projet de programme voirie établi par la commission voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Décide d'inscrire au programme de voirie 2014 les travaux suivants :

- **Investissement** :  
Purges et rechargements :
  - 1) VC n° 206 de la Petite Cantardière à la Maison Neuve
  - 2) VC n° 213 le Guignaud d'En Haut
  - 3) VC n°218 la Priaudière
  - 4) rue de la Cordonnerie
  - 5) le Reucher (retournement pour le service de répurgation)Ces travaux sont estimés à 107 606 €T.T.C. aussi, les crédits inscrits au budget primitif n'étant pas suffisants, les aménagements sur le CR n° 363 du Pressoir seront portés en variante dans l'appel d'offres et réalisés en fonction des résultats de cette consultation.
- **Fonctionnement** :  
Curages de fossés : 10 045 mètres linéaires retenus.  
Enduits d'usure :
  - \* CR 305 du Chiron
  - \* VC 201 du Demi-BœufLes enduits d'usure seront intégrés à la consultation voirie.

Charge le Maire ou un Adjoint de signer les pièces nécessaires aux marchés de voirie et de curages de fossés.

## **DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur Benoît BEAUFILS en tant que référent sécurité routière.

## **DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT À LA COMMISSION FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU**

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur Frédéric GUÉDON en tant que délégué suppléant à la commission finances de la Communauté de Communes de Grand Lieu.

## **CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DEVENIR DES SALLES DE SPORTS ET HENRI IV**

Monsieur le Maire propose de confier la réflexion sur ces deux dossiers à la commission bâtiments communaux, celle-ci pouvant s'adjoindre la collaboration de personnes extérieures en fonction des besoins. Accord du conseil municipal.

## **RYTHMES SCOLAIRES**

Mesdames Delphine COUTAUD et Véronique JOUAN indiquent au conseil municipal que les horaires des rythmes scolaires resteront sur quatre jours.

En effet, le passage à deux jours n'a pas l'assentiment du corps enseignant.

La prochaine réunion du groupe de travail a lieu jeudi prochain et les modalités pratiques vont être arrêtées rapidement afin d'être prêtes à la rentrée de septembre.

## **CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

Monsieur le Maire propose de reconduire un Contrat Unique d'Insertion à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Cet emploi remplacera le contrat arrivé à échéance le 5 juillet prochain.

Ce poste est affecté à l'école Gaston Chaissac dans la classe Grande Section/CP.

À l'unanimité le conseil municipal approuve le projet de Contrat Unique d'Insertion et charge le Maire ou un Adjoint de signer le contrat à intervenir.

## **SUBVENTION ASSOCIATION LES FRIPOUILLES**

Lors des demandes de subventions en mars dernier, l'association Les Fripouilles avait sollicité une subvention de 10 000 € Madame Véronique JOUAN indique qu'une subvention de 7 500 € lui avait été attribuée pour les huit premiers mois de l'année et ce dans la mesure où les aménagements liés aux rythmes scolaires n'étaient pas définitivement arrêtés.

Lors des rencontres sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il a été décidé l'ouverture le mercredi matin du centre de loisirs afin d'accueillir les enfants non scolarisés le mercredi matin.

L'association Les Fripouilles considère que pour équilibrer son budget une subvention supplémentaire de 4 500.00 € lui est nécessaire pour l'organisation du centre de loisirs de septembre à décembre, et un complément de 1 000.00 € pour les mercredis matins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention complémentaire de 5 500,00 € à l'association Les Fripouilles pour la période septembre-décembre 2014.

## **DÉCISIONS MODIFICATIVES**

### **- Décision modificative n° 1 : Budget Commune :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits suivants sur l'exercice 2014 :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses :

67441	Subvention aux budgets annexes	+ 1 200 €
022	Dépenses imprévues	- 1 200 €

### **- Décision modificative n° 1 : Budget logements sociaux :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits suivants sur le budget logements sociaux de l'exercice 2014 :

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses :

61522	Bâtiments	1 000 €
627	Services bancaires et assimilés	200 €
		<hr/>
		1 200 €

Recettes :

774	Subventions exceptionnelles	1 200 €
-----	-----------------------------	---------

### **- Décision modificative n° 1 : Budget assainissement :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants sur le budget assainissement de l'exercice 2014 :

#### **Section d'investissement :**

Recettes :

1313	Départements	+ 45 000 €
13913	Départements	- 45 000 €

## **INDEMNITÉS D'ASTREINTE DES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire indique que les agents des services techniques effectuent des astreintes téléphoniques de week-end et ce une fois par mois chacun.

Cette astreinte permet de gérer les situations d'urgence et notamment les pannes et alarmes sur la station d'épuration. L'ensemble des agents (cinq adjoints techniques) est concerné et perçoit mensuellement une indemnité de 109,28 €

Un crédit de 6 800 € est prévu au budget primitif 2014, chapitre 12.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement d'une astreinte aux agents des services techniques et charge le Maire de prendre les arrêtés d'attribution.

## **INDEMNITÉS AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Maire expose au conseil municipal qu'une indemnité de conseil peut être accordée au receveur municipal. Elle est versée annuellement et pour l'ensemble du mandat.

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide, à l'unanimité,

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 25 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Sabine FILY.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CHANTIER JEUNES BÉNÉVOLES**

Monsieur Cyrille CORMIER informe que le chantier de jeunes bénévoles doit se dérouler du 20 au 30 juillet 2014. Il affiche d'ores et déjà complet avec 15 jeunes inscrits.

Le chantier portera sur la rénovation du four à pain et sa mise en service.

Une intervention sur le mur de l'allée est également envisagée.

À ce sujet, Monsieur LAUNAY indique qu'il a commandé un nettoyage mécanique des abords du château afin de faciliter les interventions des jeunes.

### **70 ANS D'ORGANISTE DE MONSIEUR JEAN ORIEUX**

Invitation de la paroisse.



**Prochaine réunion du Conseil Municipal :**  
**Jeudi 10 juillet 2014 à 19h30**